

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 101/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt et un du mois de décembre

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2024

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence. BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra,

PROCURATION : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise.

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel. BURBAN Anne-Gaëlle, NAFTEUX Daniel

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

OBJET : Achat et vente de parcelles pour régularisation d'assiette de voirie communale auprès de la SCI « La Glaudie »

Monsieur le Maire rappelle que suivant la délibération du 17 juin 2006 le chemin rural desservant La Glaudie, et Le Chaudeau a été classé et inscrit dans la voirie communale. Qu'à ce jour le rectificatif des emprises n'a pas été réalisé. Pour ce faire il convient de procéder à des achats et ventes en ce sens.

Soit pour la vente de la commune à SCI La Glaudie, les parcelles E 2116-2117-2118 pour une surface cumulée de 1a ,57ca ce pour une valeur de 500€.

Soit pour la vente de la SCI La Glaudie à la Commune la parcelle E 2114 d'une surface de 92ca ce pour une valeur de 500€

Il est rappelé que la commune a fait pratiquer un bornage formel et amiable des nouvelles surfaces par le soin du Cabinet de Géomètre expert SAS Délimit. (Plan joint à cette délibération).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier devant Notaire en l'étude de Maître Denis PARISIEN à Saint-Pardoux-La-Rivière.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU